

Interpellation au Conseil communal, séance du 26.2.2009
Aménagement du bas de la Place du Marché : à la
recherche de synergies.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Dans sa séance du 2 octobre 2008, le Conseil communal votait un crédit de CHF 430400 pour l'organisation d'un **concours Jardin du Rivage et Salle del Castillo**; le périmètre d'implantation de ce concours étant, au sud, le Jardin du Rivage, le débarcadère de la CGN et le quai Monnerat à l'est du Château de l'Aile ; le bas de la place du Marché n'était pas compris dans ce périmètre.

Le 2 octobre 2008, l'aménagement de la place du Marché dans son ensemble n'était pas connu, en particulier l'implantation d'un parking sous-terrain.

Depuis la séance du 22 janvier 2009, nous savons que le parking souterrain ne se fera pas en tout cas dans un proche avenir.

Nous rappelons que la partie sud de la Place du marché a été profondément modifiée lors de l'implantation de l'arène de la Fête des Vignerons en 1999 et que la Confrérie des Vignerons s'est engagée financièrement pour permettre la remise en état de la place du Marché.

Dix ans presque se sont écoulés sans pour autant qu'une solution se dessine.

En effet l'aménagement du bas de la place du Marché est évoqué de façon très superficielle dans la communication de la Municipalité au Conseil communal de ce 12 février 2009 sous le titre qui nous laisse songeur : *Place du Marché, la Municipalité reprend la main*, faisant penser que notre Municipalité semble avoir perdu le contrôle de ce dossier..

Dans un esprit constructif, nous posons dès lors les deux questions suivantes à la Municipalité :

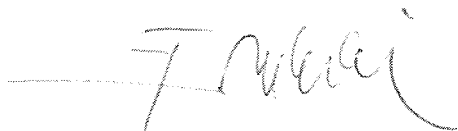
- Première question : la Municipalité a-t-elle pensé à étendre le périmètre d'implantation du concours Jardin du Rivage et Salle del Castillo au bas de la Place du Marché jusqu'au kiosque situé à l'est, sur une largeur d'environ 50 – 70 mètres à compter à partir du bord du lac. Une telle proposition permettrait de trouver une unité entre le Jardin du Rivage, le Château de l'Aile, et le bas de la place du Marché, sans compromettre nullement l'avenir de la Place du Marché pour ce qui concerne le remodelage des espaces dévolus au parcage et à la circulation, ou les espaces dévolus au marché, aux terrasses, etc.

Cette solution contribuerait également à mettre en valeur le Château de l'Aile sur ses trois façades principales,

En outre elle contribuerait à fournir un répertoire d'idées pour trouver la meilleure intégration possible pour ce lieu particulier de Vevey, vraie carte de visite pour notre Ville, et pour laquelle il s'agit « de ne pas se louer ».

Enfin les solutions trouvées pourraient également servir de point de départ pour la suite de l'aménagement du Quai en direction du Port de Plaisance

- deuxième question : en cas d'accord avec la proposition précédente, la Municipalité s'engage-t-elle à enclencher la « vitesse supérieure » pour faire avancer la mise sur pied de ce concours ?



Vevey, ce 26 février 2009, / E. Rivier, conseiller communal